



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 05-10-2026 CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL AFIN D'Y INSÉRER UN ARTICLE D'ABROGATION

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Cuthbert, que :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2026, le conseil a adopté la résolution numéro 05-10-2026 intitulée « Règlement numéro 366-1 modifiant le règlement numéro 366 intitulé « Règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal » afin d'y insérer un article d'abrogation - Adoption finale ».
2. Cette résolution a pour objet de modifier le règlement numéro 366 afin d'y prévoir expressément l'abrogation des règlements numéros 300 et 300-1.
3. Toute personne intéressée peut consulter cette résolution au bureau de la municipalité situé au 2021, rue Principale à Saint-Cuthbert, durant les heures ordinaires d'ouverture, ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-cuthbert.qc.ca.

Donné à Saint-Cuthbert ce 6 octobre 2026.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier